



Université Rennes 2

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles (DAJI)

La Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles assiste et conseille la direction ainsi que les services et composantes de l'université Rennes 2 sur toute question juridique touchant au fonctionnement de l'établissement. Dans ce cadre, elle réalise une veille juridique et l'actualisation du fond documentaire.

Elle apporte une expertise sur l'ensemble des conventions impliquant l'établissement, dont elle assure également le recensement et l'archivage.

Elle intervient dans la prévention des litiges et prend en charge les contentieux judiciaires et administratifs.

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles

Bâtiment D - 2^e étage
Place Recteur Henri le Moal
35000 Rennes

[Plan des campus](#)